

Propositions politiques

Pour des formations publiques
au service de la société

Septembre 2026



eies

A qui sert l'enseignement supérieur ?

Pour des formations publiques et au service de la société

Policy brief | Collectif EIES | Septembre 2026

L'ouverture aux partenaires privés de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) a été beaucoup justifiée par le besoin d'employabilité des étudiants. L'objectif est légitime à l'origine, mais sa mise en œuvre produit des effets qui contredisent l'intégrité et l'objectif même de l'enseignement. Nous avons besoin d'un enseignement et d'une recherche à la hauteur de l'urgence écologique. De nombreuses organisations documentent, au contraire, une érosion de leur indépendance, dans les lieux mêmes où se forme la génération qui devra y répondre.

La notion 'd'employabilité' est captée par une poignée de secteurs sans que le reste de l'économie ne puisse être représentée, comme notre collectif l'a démontré dans sa [cartographie](#). Les PME, l'économie sociale et solidaire, les ONG, les collectivités, qui représentent pourtant la majorité de l'emploi et de l'innovation en France, sont largement absentes des campus. L'insertion professionnelle promise ne reflète qu'une fraction de l'économie réelle.

La représentation des partenaires est profondément biaisée et problématique. Sur les 20 entreprises les plus représentées dans les écoles, 5 produisent des armes pour des puissances étrangères, 3 sont des banques impliquées dans le financement d'activités polluantes, et seules 4 n'ont pas fait l'objet de condamnations judiciaires ou de scandales sociaux et environnementaux. Le critère du salaire est vendu aux étudiants sans réflexion sur le parcours de vie et la contribution à la société, ce qui s'éloigne de la mission initiale de l'enseignement : autonomie et esprit critique.

Enfin, les partenaires sont insérés à tous les niveaux de la vie éducative, aux dépens de la recherche scientifique et de la rigueur de la pensée, car ils représentent leurs intérêts commerciaux dans des espaces où le devoir d'objectivité et de pluralité devrait prévaloir.

L'employabilité est évidemment clé. Mais elle doit être pensée aux regards des grands enjeux de société, à commencer par l'urgence écologique et la transformation des territoires. Ce que nous observons sur le terrain, c'est que le déséquilibre dans la représentation des partenaires est un blocage pour cette transformation. Les représentants du *statu quo* actuel sont systématiquement les mieux représentés, au détriment d'une réflexion sur l'évolution nécessaire de la société, et au détriment d'une économie alternative, en construction, qui n'a pas accès à étudiants.

Pourquoi légiférer ? D'un campus à l'autre, les situations varient considérablement dans un chaos réglementaire qui permet toutes les dérives sans aider à la transformation et à l'autonomie sur les campus. L'idée ici est donc de poser des principes qui protègent la liberté de pensée, la liberté académique et garantissent une représentation équilibrée des employeurs. Deux maîtres mots : renforcer et protéger. L'enseignement supérieur doit rester un service public : il revient aux élus et aux communautés sur le terrain d'en fixer les orientations

Qui sommes-nous?

Créé en 2024, le collectif EIES rassemble des étudiants, anciens étudiants, chercheurs et associations engagées pour l'indépendance de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Notre travail consiste à cartographier la présence des entreprises dans l'ESR, d'alerter sur ses conséquences sociales et politiques, et de proposer une évolution réglementaire pour garantir l'autonomie et la liberté académique.

Les propositions qui suivent ont été élaborées par les membres de EIES avec le plein soutien des associations [Academia](#), [Pour un Réveil Écologique](#), [Ingénieurs Sans Frontières](#), la [CAALAP](#), l'[Observatoire des Armements / CDRPC](#) et [Sciences Citoyennes](#).

Nos propositions

Transparence

Parce que la compréhension du problème est le premier sous-jacent à l'action, et parce que les forces politiques ne peuvent agir à l'aveugle, la transparence des établissements sur les contrats qui les lient aux entreprises est fondamentale. Il faut donc **rendre obligatoire la publication annuelle, sur un registre en ligne librement accessible, de tout contrat ou convention (y compris les prestations gratuites) liant un établissement d'ESR à une entreprise privée.**

Gouvernance

La gouvernance des établissements est le premier espace où se décide la politique partenariale, et l'orientation des enseignements. Pour l'instant, elle reste déséquilibrée et fermée à une variété de parties prenantes. Ceux-ci (étudiants, personnels, enseignants-chercheurs notamment) doivent pouvoir s'exprimer : les réformes se font aussi pour eux. Comme le rappellent ces scientifiques dans une tribune en mars 2026 : « *L'idée d'une mobilisation totale et citoyenne, indispensable à notre société pour dépasser les crises globales, s'oppose par essence à une marchandisation de la connaissance qui transformerait les étudiantes et les étudiants en clients individuels plutôt qu'en acteurs collectifs du changement.* »

Nous proposons de **diversifier la composition des Conseils d'Administration en plafonnant à un tiers, parmi les personnalités extérieures, celles issues du secteur économique privé** et garantir que le nombre de représentants élus des étudiants est au moins égal au nombre total de personnalités extérieures siégeant dans cette instance. Cela sert à valoriser, chez les personnalités extérieures, d'autres formes d'expertise telles que des personnalités publiques ou des engagements associatifs.

Il faudra également **prévenir les conflits d'intérêts en rendant incompatible la qualité de personnalité extérieure siégeant au CA et la détention d'intérêts financiers ou commerciaux** dans les activités de cet établissement. Tout partenariat significatif doit être soumis pour avis à une instance représentative des étudiants et des personnels, et la participation des employeurs à la vie de l'établissement doit être limitée à un comité consultatif aux compétences strictement délimitées, qui soit soumis aux mêmes exigences de transparence que le Conseil d'Administration.

S'agissant spécifiquement des membres de la direction, nous proposons de **confier la direction des grandes écoles publiques et EESPIG à des chercheurs ou enseignants-chercheurs**, comme c'est le cas dans les universités.

S'agissant enfin du cas spécifique des fondations, celles-ci restent pour l'instant très opaques, ce qui est d'autant plus problématique que les fondations participent à financer les activités des établissements. Nous proposons donc de **démocratiser la gouvernance des fondations en y assurant une majorité de représentants de l'établissement, des étudiants et des personnels.**

Plus généralement, **tout financement privé destiné à des activités académiques ou de recherche doit transiter par un fonds interne à l'établissement dont l'allocation est décidée par le conseil scientifique de l'école**, en collaboration avec les étudiants ; ou toute autre instance équivalente.

Ethique & Intégrité

Au-delà de ces propositions générales, il faut pouvoir assurer l'intégrité des contrats et prendre en compte les conséquences sociales et écologiques de certaines formes d'influence.

Tout partenaire qui dispose d'un espace d'influence sur l'enseignement devrait être exemplaire. La première étape est donc d'**interdire aux établissements d'ESR de conclure des partenariats avec une entreprise ayant fait l'objet d'une condamnation pénale définitive** dans les dix années précédentes.

Ensuite, **protéger la liberté académique par un règlement des partenariats obligatoire**, publié et juridiquement opposable, adopté par l'établissement par délibération de son conseil d'administration, interdisant toute clause limitant la liberté académique, la liberté d'expression et rendant résolutoire tout partenariat avec une entreprise ultérieurement condamnée. Cela concerne notamment les clauses de non-dénigrement dans certains contrats.

S'agissant des programmes d'études, nous proposons de **rendre obligatoire, pour tout intervenant extérieur issu du secteur privé dans une formation d'ESR, la signature préalable d'une déclaration publique d'intérêts, d'un engagement écrit au respect du consensus scientifique, et l'inscription dans un registre en ligne**, qui donnerait

aux étudiants un droit de signalement anonyme, interne, dont les directions devraient se saisir. Tout mensonge sur la déclaration ou violation de cet engagement rendrait le contrat caduc.

Hors programmes d'études, certains événements sont parfois obligatoires alors qu'ils ne participent pas à la formation (visites d'entreprises par exemple). Il faut **garantir aux étudiants le droit de ne pas assister à ces événements impliquant des partenaires privés**, sans qu'aucune conséquence ne puisse en résulter sur leur évaluation, leur classement ou leur parcours académique.

Les contrats dits 'Marque Employeur' sont également problématiques puisqu'ils offrent aux partenaires une visibilité sans contradiction sous prétexte de la découverte des employeurs. Il faut **mettre fin à toute convention par laquelle un établissement d'ESR vend à une entreprise un accès privilégié à ses étudiants à des fins de communication commerciale** ou de promotion d'employeur, et exiger que toute intervention extérieure soit justifiée par un objectif pédagogique attesté par le conseil d'administration.

Le besoin d'employabilité peut être couvert par un Forum des Métiers annuel sans faire de l'espace d'études un lieu de promotion commerciale. La loi devra donc **poser un seuil minimal de représentation de structures alternatives lors de ces Forums**, ou autres événements professionnels organisés par l'établissement. Ces structures alternatives peuvent être identifiées par de nombreux critères que nous proposons ici [lien].

S'agissant de la vie sur les campus, nous proposons de **réserver la dénomination des bâtiments et espaces des établissements d'ESR aux hommages scientifiques, historiques ou commémoratifs**, hors accords commerciaux, avec un délai de 24 mois pour les conventions existantes.

Ensuite, **le parrainage de promotion doit rester une pratique facultative à la décision de la communauté étudiante**. Le choix du parrain ou de la marraine doit appartenir aux étudiants de la

promotion sans interférence extérieure, et sans que cette désignation puisse être conditionnée par des engagements commerciaux ou des contreparties financières.

Enfin, exiger de chaque établissement qu'il adopte, après consultation des représentants des étudiants, une **charte de financement des associations étudiantes bénéficiant de ses ressources**, fixant des critères de transparence et d'éthique opposables aux financeurs privés.

Transversal

Ces suggestions ne doivent pas simplement viser à contenir une influence problématique, mais établir les bases pour reconstruire un contrat social centré sur l'accès au savoir pour tous et toutes. Pour que la recherche soit libre et centrée sur les urgences écologiques et sociales, il faut s'en donner les moyens. Nous proposons donc de **réallouer une part des fonds inefficaces du Crédit d'impôt recherche** à la recherche publique et à l'enseignement. Ces fonds devraient être alloués en priorité aux universités dont le soutien public a baissé ces dernières années, et ensuite aux chaires de tous les établissements dont les partenaires seraient retirés par l'application des propositions ci-dessus.

Afin de ne pas générer d'inégalités et harmoniser la réglementation des établissements, il est nécessaire **d'étendre ces propositions aux établissements privés**, en conditionnant le versement d'argent public ou l'accréditation officielle au respect des principes établis ci-dessus.

Et enfin, pour que ces propositions puissent bénéficier d'un débat public et politique le plus complet possible, nous proposons de **lancer une mission d'information parlementaire ou une commission d'enquête** sur les atteintes à la liberté académique et à l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, complémentaire aux [travaux](#) menés par le Sénat sur les mécanismes de financements des politiques publiques.

Ces propositions sont complémentaires de celles développées par d'autres organisations telles que l'association [Acadamia](#), sur la transparence, [Sciences Citoyennes](#), sur le monde de la recherche, ou encore l'[Association pour la Liberté Académique](#). Elles s'accompagnent aussi de [propositions aux établissements](#) pour une mise en œuvre locale et sans nécessiter de changement de loi.

TRANSPARENCE

Rendre obligatoire la publication annuelle, sur un registre en ligne librement accessible, de tout contrat ou convention (y compris les prestations gratuites) liant un établissement d'ESR à une entreprise privée.

GOUVERNANCE

Parmi les personnalités extérieures au CA, plafonner à un tiers la part de représentants de secteurs économiques privés et porter le nombre de représentants étudiants au même niveau.

Exiger que le CA des fondations partenariales soit majoritairement constitué de représentants de l'établissement, des étudiants et personnels.

Rendre incompatible la qualité de personnalité extérieure au CA et la détention d'intérêts financiers ou commerciaux dans les activités de l'établissement.

Conditionner l'accès à la direction des grandes écoles publiques et EESPIG au statut de chercheur ou enseignant-chercheur.

Soumettre tout partenariat significatif à l'avis des représentants étudiants et personnels.

ÉTHIQUE et INTÉGRITÉ

Restituer aux étudiants le libre choix de leur parrain de promotion, sans contrepartie commerciale ou financière

Exiger des intervenants extérieurs une déclaration d'intérêts et un engagement au respect du consensus scientifique, assorti d'un droit de signalement pour les étudiants.

Mettre fin aux contrats « marque employeur » et conditionner toute intervention extérieure à un objectif pédagogique clair.

Imposer à chaque établissement d'adopter un règlement des partenariats interdisant toute clause limitant la liberté académique et rendant résolutoire tout partenariat avec une entreprise condamnée pénalement.

Réserver la dénomination des bâtiments d'ESR aux hommages scientifiques ou commémoratifs, hors accords commerciaux.

Garantir aux étudiants le droit de ne pas assister aux événements hors programme impliquant des partenaires privés, sans conséquence sur leur évaluation ou leur parcours

Fixer un seuil minimal de structures alternatives lors des forums des métiers et autres événements professionnels.

Adopter dans chaque établissement une charte de financement des associations étudiantes bénéficiant de ses ressources, fixant les mêmes critères de transparence et d'éthique.

TRANSVERSAL

Appliquer ces propositions aux établissements privés, en conditionnant le versement d'argent public ou l'accréditation au respect des principes ci-dessus.

Lancer une mission d'information parlementaire ou une commission d'enquête sur les atteintes à la liberté académique et l'indépendance de la recherche.

Réallouer une partie du Crédit d'impôt recherche aux universités puis aux chaires touchées par nos propositions.

Nous contacter : contact@eies.fr

Vous lisez le détail de nos propositions politiques. Les propositions adressées aux chefs d'établissement sont disponibles [ici](#), ainsi que leur [synthèse](#).

Ces propositions ont été élaborées par :



www.eies.fr

Et sont soutenues par les organisations suivantes :



[Pour un Réveil Écologique](#)



[Ingénieurs Sans Frontières](#)



[Sciences Citoyennes](#)



[Les Amis de la Terre](#)



[Academia](#)



[Observatoires des Armements](#)



[CAALAP](#)

Septembre 2026
CC BY-SA 4.0

eies.fr

